



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Case Pilote

Personne responsable du marché : M. le Maire de Case Pilote

Adresse de la personne responsable du marché :

Hôtel de Ville, Place Gaston Monnerville - 97222 CASE-PILOTE

☎ 05 96 78 81 44

CONTACT : andy.marc@mairiecasepilote.fr

TEL : 05 96 78 81 44

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DE L'ESPACE SPORTIF OMER KROMWEL A CASE-PILOTE

MARCHE PUBLIC NON ALLOTI

CONDITION DE PARTICIPATION ET CRITERES DE SELECTION : L'ensemble des documents de la consultation ainsi que la définition des critères (conditions de participation, Avis d'Appel Public à la Concurrence complet, règlement de consultation et dossier de consultation des entreprises) est disponible gratuitement et en accès direct non restreint et complet à l'adresse suivante :

www.marches-securises.fr

Les conditions de participation et critères de sélection y sont donc détaillés. A noter, toutefois, qu'une visite des installations actuelles est planifiée en milieu de procédure et elle est impérative pour candidater.

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : 29 septembre 2023 à 12h00 (heure locale)

NOTIFICATION ENVISAGEE DU CONTRAT : Octobre 2023

UNITE MONETAIRE UTILISEE : Euro

DEBUT EFFECTIF DES PRESTATIONS : Octobre 2023

PROCEDURE DE RECOURS : Tribunal administratif de la Martinique, 12 rue du Citronnier, plateau fofo CS 17103 SCHOELCHER, greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr . Introduction des recours référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 8 septembre 2023

Fait à Case Pilote, le 8 septembre 2023

Le Maire de Case-Pilote,

Ralph MONPLAISIR



Par déléguation du Maire
Adjoint Délégué

Jean-Marc BOCQUET